



# PRÉFET DE SEINE-ET-MARNE

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

Sous-préfecture de Meaux

## Commission de suivi de site (CSS) pour la plate-forme de tri et de valorisation de terres de déblais associée à une installation de stockage de type ISDD exploitée par la société TERZEO sur le territoire des communes de Villenoy et d'Isles-les-Villenoy

### Réunion du 23 septembre 2021 en sous-préfecture

Monsieur HONORE, sous-préfet de Meaux, remercie les participants de leur présence et rappelle en introduction les dernières modifications apportées par l'arrêté n°BRCT 2021-33 du 8 septembre 2021 concernant la composition de la CSS. Cette réunion a pour objectif de communiquer des informations les travaux de dépollution et les échéances à venir. L'association MARNE indique qu'elle souhaite voir annexée au PV un certain nombre de questions. Cette requête est acceptée par M. le sous-préfet mais ces questions ne seront pas débattues aujourd'hui.

#### Étaient présents :

- Monsieur Nicolas HONORE – sous-préfet de Meaux
- Madame Agnes COURET – responsable de l'UD77-DRIEAT et Monsieur Étienne LEROY – UD77-DRIEAT
- Madame Lisa SERVAIN – Agence régionale de santé – Délégation départementale de Seine-et-Marne
- Messieurs Benoît FRADIN, Adrien DA COSTA, Philippe LEMOINE – Service départemental d'incendie et de secours de Seine-et-Marne
- Monsieur Egan ELIXE – Conseil départemental 77
- M. Régis SARAZIN – Vice-président - Communauté d'agglomération du Pays de Meaux
- M. Emmanuel HUDE – Maire de Villenoy
- Mme Fouzia LALMI – Conseillère municipale d'Isles-les-Villenoy
- Messieurs Lionel RAYMOND, Pierre RAFFIN, Amaury CUDEVILLE, Bernard DESAINDES, Enzo BIANCHI, Frank AMASSE, Frank GAGNAIRE – Société TERZEO
- Monsieur Alain DORÉ - Association France Nature Environnement 77
- Messieurs Pascal GRIMAUD et Thomas CHAMBON – Association Villenoy Demain
- Monsieur Yves GIULIANOTTI – Association MARNE

#### 1. Réalisation des mesures compensatoires

M. CUDEVILLE, directeur de TERZEO, commente le diaporama projeté qui présente une vue satellite du site avant travaux, puis une vue de l'espace réaménagé suite à la réalisation des mesures compensatoires. Il indique que les lieux d'implantation des mesures ERC (Éviter, Réduire, Compenser) sont matérialisées par un cercle jaune. Ces travaux ont été réalisés entre octobre 2020 et avril 2021. De grands volumes de terres ont été déplacés depuis la plateforme vers les zones naturelles.

Dans le cadre de la mesure compensatoire n° 1, la physionomie du bassin n°15 et n°17A a été revue lors de sa transformation en plan d'eau, avec zone humide. L'ancienne bêche du bassin a été recouverte pour créer un plan d'eau comprenant des îlots de végétation. L'adaptation de la physionomie du bassin offre une diversification d'habitats aquatiques et humides favorables à attirer une large biodiversité. Des remblaiements ont eu lieu en grave et terre végétale. Le bassin a été adapté aux espèces animales et végétales fréquentant le site au préalable. Il a été planté des roselières, en lien avec les préconisations de la LPO qui réalise une visite

mensuelle des lieux. Suite aux aménagements, de nombreux oiseaux et espèces diverses sont apparus sur le site. L'inventaire de la LPO réalisé le 14 juin 2021 recense la présence de plus d'une vingtaine d'espèces d'oiseaux sur ce site, ainsi que d'alevins. Cette mesure sera complétée par la réalisation prochaine d'une extension de ce bassin.

Les mesures C.04 et C.07, réalisées au printemps, ont eu pour but de déplacer une espèce d'oiseau nichant dans le sarcophage pour sa préservation. La parcelle 41 a été dépierrée et renappée en terre végétale pour permettre l'arrêt des traitements phytosanitaires. La création d'une lande sablo graveleuse et de pelouse sèche permettra une gestion favorable aux espèces des milieux ouverts.

La mesure compensatoire C.08 a été réalisée par l'acquisition et la valorisation de parcelles voisines du site en raison de la présence de pouillots fitis. Cette parcelle a fait l'objet d'une taille sélective des espèces végétales invasives et d'un éclaircissement du nombre d'arbres dont la pousse a été anarchique au fil des ans. Afin de permettre aux espèces locales de reprendre possession des lieux, des taillis ont été créés pour les rongeurs et les insectes. Ces travaux ont démarré en février 2021.

Suite aux travaux de défrichage et de débroussaillage des parcelles, l'exploitant indique la découverte de la présence sur le site de la renoncule à petites fleurs. Les conditions favorables rendues possibles par les travaux de nettoyage des parcelles ont permis à cette espèce de se développer de nouveau grâce à la présence de graines latentes. Cette découverte en mai 2021 a impliqué le report des travaux prévus sur la période estivale et le dépôt d'un dossier complémentaire auprès du CSRPN, qui a fait l'objet d'un avis favorable et d'une consultation publique. TERZEO a obtenu une autorisation préfectorale en date du 13 septembre 2021 afin de pouvoir déplacer cette plante au sud du site (prélèvement de 40m<sup>2</sup> de sol et récolte de graines), pour lui permettre une implantation pérenne autour du lac.

L'arrêté préfectoral prévoit 9 mesures compensatoires, dont 7 à mettre en œuvre sur les premières années : 5 sont effectives à ce jour, 2 ont été décalées pour ne pas entraver le démarrage des travaux du sarcophage.

## 2. Travaux préliminaires concernant le sarcophage

Au préalable, la zone du sarcophage a été défrichée en février 2021. Une piste d'accès a été réalisée, ainsi que des mesures d'effarouchement (zone sableuse couverte), pour entamer prochainement la dépollution du site.

Le 18 août dernier, un forage vertical a été réalisé dans la zone de déchets arséniés du sarcophage afin de procéder à l'installation d'un puits d'essai et de 3 piézomètres. Ce puits va servir à dimensionner les prochains ouvrages définitifs de pompage à installer. Le niveau de lixiviat, eau infiltrée dans le sarcophage, est assez important. TERZEO effectue des essais en chronométrant le temps de pompage et le volume obtenu afin de déterminer la capacité de la couche de déchets à être pompée, un cône de rabattement se formant lors du pompage. Les tests finaux sont en cours d'exploitation et leurs résultats devraient être connus au plus tard le 7 octobre prochain. Les résultats permettront de déterminer avec précision le nombre de puits réellement nécessaires pour mener à bien cette opération.

Le planning prévisible des travaux :

- octobre : reprofilage du sarcophage afin de créer une pente, pour que les eaux de pluie s'écoulent
- novembre : installation du puits de pompage
- décembre : pose d'une bâche pour effet d'empêcher l'infiltration des eaux de pluie dans le sarcophage qui seront dirigées vers un bassin d'infiltration grâce à la pente précédemment réalisée.
- janvier : début de l'installation de l'unité de traitement de l'arsenic et début du pompage des lixiviats.

Les eaux polluées seront traitées dans une unité dédiée et les eaux propres seront rejetées dans la Marne après analyse. Ce travail durera entre 12 à 16 mois, selon la perméabilité et la vitesse de pompage.

L'unité de traitement se compose de :

- deux unités de déferrisation ;
- trois unités de traitement de l'arsenic.

L'unité de traitement de l'arsenic utilise un procédé d'absorption de l'arsenic sur un lit fixe d'oxyhydroxyde de fer. Ce média permet l'absorption de l'arsenic sous ses deux états d'oxydation les plus fréquents As(III) et As(V) suivant une réaction chimique. L'installation permet le traitement de 20 m<sup>3</sup> par jour. Cet outil est surdimensionné et permet une utilisation possible pendant 15 ans avant saturation complète. La durée du chantier est de l'ordre de 15 à 18 mois. L'entretien et le suivi de cette unité sera confié à la société STEN, basée à Meaux.

TERZEO rappelle que les chantiers relatifs au sarcophage et à la construction de la plateforme sont concomitants. La fin des travaux de pompage sont prévus vers juin 2023. Le site dans son ensemble sera opérationnel fin juin 2023.

### 3. Reprise des travaux de construction de la plateforme

Les travaux de construction reprendront à la fin de l'automne. L'essentiel de notre planning étant concentré sur le démarrage des travaux du sarcophage. TERZEO n'est pas en mesure de fournir un planning précis. L'objectif de fin de travaux est cependant maintenu à la mi-2023.

### 4. Conventions d'accès au site

Malgré l'absence de nuisance acoustique, TERZEO propose un accès au site, par un raccourci situé sur la commune de Villenoy (mentionné au n° 4 sur le support), plutôt que par le carrefour du Calvaire afin d'éloigner un peu plus le passage des poids lourds. Il n'y aura alors plus aucune visibilité des poids lourds sur le site.

M. HUDE, maire de la commune de Villenoy, se dit très favorable à la création de ce raccourci et souhaite prendre contact avec TERZEO, sous quinzaine, pour discuter des modalités de réalisation.

### 5. Échanges/ questions diverses

M. GIULIANOTTI, représentant l'association MARNE, exprime plusieurs remarques, notamment sur la baisse des espèces présentes sur le site, qui seront annexées au compte-rendu. De même, il déplore la proximité du site avec la zone Natura 2000. Selon lui, certaines de ces espèces d'oiseaux, d'insectes ou de batraciens n'ont plus été observées depuis la réalisation des travaux.

M. CUDEVILLE indique, en réponse, que les inventaires présentés lors de cette réunion ne concernent que les relevés des observations liées à la réalisation des mesures compensatoires. Il précise que les inventaires complets pourront être fournis à la demande, car ceux-ci font état de la présence de nombreuses espèces sur le site.

M. le sous-préfet souhaite savoir si des aléas climatiques pourraient affecter l'échéancier des travaux. M. RAFFIN indique que le sarcophage présente une surface boueuse difficilement praticable en cas de fortes précipitations. Ces aléas peuvent présenter un souci jusqu'à la phase de pose de la bâche, mais ne devraient pas excéder 1 mois de décalage. M. CUDEVILLE précise également qu'il n'y a plus de frein au démarrage des travaux de dépollution du sarcophage.

M. HUDE s'interroge sur le trajet des camions en charge et vides qui accèderont et sortiront du site, le trajet initialement retenu par TERZEO présentant une montée. Il s'inquiète de savoir si ce point a bien été pris en compte en termes de sécurité.

M. CUDEVILLE lui indique que sur la RD 5, les camions n'auront pas la priorité, et que les études de trafics ont été réalisées et validées par le CD77 conformément à leur règlement de voirie.

M. GRIMAUD, représentant l'association « Villenoy Demain », conteste le tracé retenu pour la circulation des camions vers l'entrée du site qui générera des nuisances pour les habitants de Villenoy. Il indique également avoir proposé un autre tracé plus éloigné des habitations et déplore qu'il n'a pas été soutenu par le département. Il souhaite également savoir si le choix des accès peut encore être modifié à ce stade.

TERZEO indique que ces études sont menées depuis 3-4 ans et que toutes les options ont été étudiées. Il n'est plus possible de trouver d'autres solutions. La seule option encore discutée est celle du raccourci permettant d'éviter le carrefour du calvaire. M. CUDEVILLE précise également que le site internet de la société TERZEO présente les avancées des travaux en cours, ainsi que les inventaires réalisés. M. le sous-préfet souligne qu'il s'agit d'une bonne source d'informations.

M. GIULIANOTTI s'inquiète des pluies diluviennes qui se sont abattues sur le nord du département ces derniers mois. Il demande si les bassins seront suffisamment dimensionnés. M. CUDEVILLE se veut rassurant et précise que les bassins sont adaptés pour de fortes pluies et sont en mesure de capter l'équivalent de 4 à 5 mois de pluies (calibrage sur les pluies centennales). Il indique également qu'en cas de débordement de l'eau du bassin de compensation au-dessus des bâches, l'infiltration continuera de se faire en terre et qu'il n'y a ainsi pas de risque pour la biodiversité et notamment les espèces qui nichent à fleur d'eau. M. RAFFIN expose que la pluviométrie est d'environ 70 cm en moyenne par an. Les bassins techniques auront 40 à 50 centimètres de garde hydraulique, ce qui réduit considérablement les risques de débordements.

M. le sous-préfet insiste sur les orages qui se sont déroulés les 19 et 20 juin dernier et demande s'il y a eu un impact particulier de ces événements climatiques sur le site. M. CUDEVILLE répond que des lentilles d'eau se sont formées, mais qu'aucun souci particulier n'a été relevé. M. RAFFIN rappelle à cette occasion que certains bassins sont dédiés à l'infiltration.

Le SDIS se montre intéressé par une visite de l'unité de traitement de l'arsenic quand cette dernière sera en fonction. M. CUDEVILLE indique qu'il serait envisageable de faire une visite ou une CSS sur le site à cette occasion. M. le sous-préfet acte le principe d'une visite des membres de la CSS sur site. M. RAYMOND est d'accord sur le principe de visite l'an prochain sous forme de petits groupes, de préférence en fin d'après midi pour ne pas perturber l'activité du site.

M. CUDEVILLE regrette de ne pas avoir eu accès aux questions de l'association MARNE en amont de la présente réunion et demande plus de transparence. L'association indique que l'abattage des arbres est regrettable. M. CUDEVILLE indique qu'il a été fait appel à des écologues qui ont déterminé quelles espèces d'arbres pouvaient être abattus et ceux qui présentaient un intérêt écologique.

M. le sous-préfet remercie les participants pour la qualité des échanges. Il souligne que la prochaine CSS comportera une visite de site pour suivre l'avancée des travaux.

Le sous-préfet de Meaux,



Nicolas HONORE